



**ACCOR ACQUISITION COMPANY**

**Information réglementée**  
**9 septembre 2022**

**ACCOR ACQUISITION COMPANY : REDUCTION DU CAPITAL  
PAR ANNULLATION D' ACTIONS AUTO-DETENUES**

Accor Acquisition Company (la « **Société** ») annonce avoir procédé, le 8 septembre 2022, à une réduction de capital par annulation des 2 297 857 actions de préférence de catégorie B auto-détenues, sur décision du Directeur Général ayant reçu délégation du Conseil d'administration en date du 29 avril 2022, faisant usage de l'autorisation lui ayant été conférée par l'Assemblée Générale du 26 mai 2021 en sa 13<sup>ème</sup> résolution.

A l'issue de cette opération, le capital social de la Société s'élève à 350.902,96 euros, divisé en 35.090.296 actions représentant 35.090.296 droits de vote<sup>1</sup>.

<b>Date</b>	<b>Nombre d'actions composant le capital</b>	<b>Nombre de droits de vote théoriques</b>	<b>Nombre de droits de vote exerçables</b>
08/09/2022	35 090 296	35 090 296	35 090 296

---

<sup>1</sup> Théoriques et exerçables en assemblée générale.